



Saint-Brieuc, le 3 septembre 2025

## **VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE**

**La Préfecture des Côtes-d'Armor vous informe que Météo France a placé le département en vigilance JAUNE situation météorologique à surveiller (SMS) pour un risque de phénomènes de vents et orages localement violents le mercredi 3 septembre 2025 de 08h00 à 18h00.**

### **Qualification de l'événement :**

Une perturbation active circule en Manche, elle génère un vent fort de sud-ouest tout au long de la journée.

Orages accompagnés de précipitations et de vents intenses.

### **Observations notables :**

Le passage de la perturbation pourra entraîner la formation d'orages générant des rafales localement proches de 100 km/h, des chutes de grêle, une activité électrique faible à modérée et 10 à 15 mm de pluie en peu de temps.

Bien que la probabilité de formation soit faible, les conditions météorologiques sont favorables à la formation de phénomènes tourbillonnaires sous ces orages.

### **Evolution prévue :**

L'activité orageuse sera particulièrement active au cours de la matinée et se poursuivra jusqu'en fin d'après midi.

### **Conseils à votre attention :**

- Informer les populations concernées ;
- Protéger les biens avec le concours des services techniques en relevant le mobilier et l'électroménager exposés et réaliser des batardeaux avec des sacs de sable en protection des habitations ;
- S'assurer du bon entretien des caniveaux pour permettre l'évacuation des eaux pluviales ;
- Demander aux gérants des campings situés en zone inondable de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des occupants ;
- Informer de l'alerte météo, les organisateurs des rassemblements prévus sur votre commune. Le cas échéant, les limiter ou les interdire (ex : rassemblements organisés à proximité d'un cours d'eau sujet aux débordements).

**Conseils à relayer à vos administrés / conseils de comportement pour tous :**

- Se tenir informé et éviter de se déplacer ;
- Éviter de pratiquer des activités nautiques ;
- Ne pas s'engager sur une route immergée, même partiellement ;
- S'éloigner des arbres et des cours d'eau ;
- Protéger les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés ;
- Éviter d'utiliser son téléphone et les appareils électriques ;
- S'abriter dans un bâtiment en dur.